Pour en savoir plus sur APM international et ses services rendez-vous sur <u>le site d'APM International</u> Mardi 14 juin 2011 - 17:52

Psychiatrie: nouveaux appels contre l'adoption en l'état des soins sans consentement

PARIS, 14 juin 2011 (APM) - Plusieurs organisations d'acteurs de la psychiatrie ont appelé les sénateurs à ne pas adopter en l'état le projet de loi sur les soins sans consentement en psychiatrie.

La commission des affaires sociales du Sénat a adopté le 8 juin le texte dans la version votée par les députés en deuxième lecture (cf dépêche APM HMOF8006). Aucun amendement n'a été déposé par le rapporteur Jean-Louis Lorrain (UMP, Haut-Rhin). Les sénateurs socialistes, radicaux de gauche, communistes et verts ont déposé de leur côté 79 amendements qui ont peu de chance d'être adoptés.

Mais le gouvernement peut toutefois déposer un amendement à tout moment de la discussion, ce qui obligerait à convoquer une commission mixte paritaire. Le calendrier parlementaire prévoit d'ailleurs un vote sur le texte issu de la CMP le 22 juin à l'Assemblée nationale et le 23 juin au Sénat.

La Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (Fehap) a par ailleurs eu la confirmation jeudi auprès du cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la santé de la volonté des pouvoirs publics d'une adoption définitive du texte dès la deuxième lecture au Sénat mercredi, a-t-elle indiqué dans un communiqué.

L'Intersyndicale de défense de la psychiatrie publique (Idepp, appartenant à l'Intersyndicale des psychiatres publics/IPP) a déposé un préavis de grève pour mercredi, de même que la fédération CGT de la santé et de l'action sociale.

Des rassemblements sont prévus devant le Sénat mercredi matin à l'appel de l'Idepp, de la conférence des présidents de commission médicale d'établissement de centres hospitaliers spécialisés (CME-CHS), de la Fédération nationale des associations d'usagers de psychiatrie (Fnapsy), de la CGT et de la CFDT et mercredi après-midi à l'appel du collectif des 39 contre la nuit sécuritaire, du parti socialiste, du parti communiste français, du parti de gauche et d'une vingtaine d'organisations (syndicats, associations d'usagers et de citoyens, de défense des droits de l'homme, magistrats).

Le Dr Yvan Halimi, président de la conférence CME-CHS, et Claude Finkelstein, présidente de la Fnapsy, devraient renouveler devant le Sénat leur déclaration faite jeudi devant le Parlement européen à Strasbourg (cf dépêche APM HMOF9004), a-t-on appris de sources professionnelles.

Des rassemblements en régions sont également prévus, ont indiqué l'Idepp et la CGT.

VIDE JURIDIQUE, SELON LA FEHAP

La Fehap a regretté, dans un communiqué vendredi, que l'adoption du projet de loi en l'état soit privilégiée en soulignant un "vide juridique" créé par le projet de loi.

Tel qu'il est rédigé, le projet de loi prévoit qu'un patient arrivé par le truchement des urgences d'un hôpital général, par ailleurs non habilité à délivrer des soins psychiatriques sans consentement, "ce qui est le cas le plus fréquent", serait en hospitalisation libre pendant les 48 premières heures, alors même qu'il a besoin de soins et n'est "pas en mesure de consentir à des soins".

Cela signifie qu'"en dépit de son état psychique qui peut requérir des soins de manière impérative, le patient pourrait quitter le service d'urgences sans que personne ne puisse légalement s'y opposer. Ce vide juridique fragilise un point central du projet de loi qui, s'il était adopté en l'état, serait de nature à produire une réelle insécurité", souligne la Fehap.

D'autres points du projet de loi sont "toujours mal ajustés", a-t-elle ajouté.

La Fehap se déclare "très inquiète" de l'état d'esprit de "la communauté des patients et des soignants" manifesté par la déclaration de Strasbourg, alors que "cette réforme ne peut s'engager sans un minimum d'adhésion de ceux qu'elle concerne au quotidien".

La fédération demande aux pouvoirs publics "d'adresser des signaux d'apaisement", ce qui reste possible lors du débat au Sénat.

En absence de cet apaisement, "la réforme et l'ambiance de déliaison dans laquelle elle s'inscrit ne peuvent que produire des difficultés multiples sur le terrain, voire malheureusement générer des incidents sérieux".

L'Idepp a regretté, dans un communiqué samedi, que la plupart de ses demandes d'amendements sur le texte aient été rejetées par le gouvernement, notamment sur l'inclusion de la territorialité sectorielle psychiatrique. Elle déplore "les plus violentes attaques" menées "contre le secteur depuis sa création" "avec une volonté manifeste de démanteler la psychiatrie publique sectorisée".

Le syndicat des Cadres hospitaliers Force ouvrière (CH-FO) a déploré de son côté que le projet de loi "braque les professionnels de santé en leur proposant une vision de leur exercice totalement opposée à la pratique qu'ils revendiquent et aux besoins qu'ils identifient pour les patients".

Il demande "une loi globale de santé mentale" qui valoriserait "les actions faites en milieu ouvert", proposerait "des mesures incitatives, notamment par le biais du conventionnement avec la sécurité sociale, en direction des psychiatres libéraux, pour les amener à participer plus largement au service public de la santé mentale" et renforcerait la prévention des maladies psychiatriques, l'accompagnement des malades, la révision des conditions d'hospitalisation et l'étude des maladies.

Le CH-FO déplore qu'aucun moyen ne soit prévu pour l'application de la loi, alors qu'il faudra au moins "investir dans la visioconférence ou multiplier les transports accompagnés de patients". "On réfute même par avance des demandes des établissements. Qu'ils se débrouillent!"

hm/so/APM polsan redaction@apmnews.com

HMOFE006 14/06/2011 17:52 ACTU © 1989-2011 APM International.